



## Comment inscrire le thème des SPA dans le DUERP ?

Pour aborder de façon collective la thématique des « drogues dans l'entreprise », on parlera de **consommation de SPA** et du **risque lié à cet usage**.

### METHODOLOGIE :

#### A) Repérer dans les conditions de travail de l'entreprise les facteurs professionnels favorisants

Sont proposés comme aide à la détection de situations à risques de consommations :



D'une part, les **6 classes de déterminants professionnels** identifiés, susceptibles d'initier, de favoriser ou de renforcer l'usage de SPA, avec la liste d'exemples.

#### Typologie des facteurs professionnels retentissant sur les conduites de consommation de SPA [Lutz, 2012] :

1

**Pratiques culturelles et socialisantes** : genre du métier, habitudes conviviales, pots fréquents en entreprise, relation hiérarchique, bizutage, support de communication non verbale, image de marque, réseau, démarche commerciale, signature ou reconduction de contrats de commandes, cohésion d'équipe, déplacements en équipe loin du domicile, salons privés voire séminaire, âge, ancienneté.

2

**Disponibilité et offre des produits liés au milieu professionnel** : offre d'alcool sur le lieu de travail, métiers de production, de vente ou de contrôle liés aux produits psychoactifs métiers de la santé.

3

**Précarité professionnelle** : statut, rémunération, image de marque du métier, évolution professionnelle, reclassement, formation, projet d'entreprise peu clair.

4

**Tensions psychiques** : relations conflictuelles non réglées, souffrance, isolement, désœuvrement, ennui-temps d'attente, anxiété, vigilance, activités interrompues, charge émotionnelle, manque d'expérience, mésestime de soi, exclusion, surinvestissement, charge de travail importante non anticipée, excès de responsabilités, manque de reconnaissance, âge, perte du bon sens ou représentation négative du travail, injonction contradictoire, écueil éthique, usure mentale, répétition des tâches, peur au travail.

5

**Pauvreté des liaisons sociales** : absence de reconnaissance, manque de soutien d'écoute, isolement, relations hiérarchiques atomisées, opacité managériale, manque de soutien syndical, délitement du collectif (intégration, entraide), manque de temps de transmission, manque de réunion de travail, absence de supervision, absence de débats professionnels, absence d'évolution professionnelle, absence ou excès de contrôle exclusion, désinsertion sociale.

6

**Tensions physiques** : temps de travail, horaires atypiques, travail de nuit, horaires décalées, longues journées de plus de 10 heures, gardes, activité répétitive, intensité des gestes, bruit, odeurs, chaleur, douleur, TMS.



D'autre part, la liste jurisprudentielle des **PSS** (Poste de Sureté et Sécurité) donnée à titre indicatif, par défaut, devant l'absence de liste réglementaire (cette liste peut-être complétée par l'entreprise par consensus).

PSS

Manipulation de produits dangereux, machines dangereuses, conduite de véhicules et transport de personnes, chauffeur PL, cariste, chauffeur-livreur.



## B) Intégrer les SPA dans le DUER avec les mesures de préventions existantes et celles à mettre en place

Fiche repère du ST-Provence

Trame pour insérer le risque professionnel lié à la consommation des SPA dans le DUERP.

Moyens de prévention : Sur les <b>3 VOLETS</b> :	Nature O-T-H*	Mis en place	A faire	Commentaires
<b>I/ Management / politique de l'entreprise</b>				
<b>1. Etat des lieux :</b> - Lister les facteurs de risque présents dans l'entreprise. - Lister les postes de sûreté et de sécurité (PSS).				
<b>2. Encadrement des consommations :</b> a. Réglementer la consommation de SPA soit dans le Règlement Intérieur (RI), soit dans une note de service. b. Possibilités de recourir à des contrôles de dépistage de SPA sur les PSS au sein de l'entreprise et modalités de ces contrôles (cf. fiche pratique 1.1.3) c. Mettre en place un protocole d'encadrement des pots. d. Prévoir une conduite à tenir en cas de « crise » e. Mettre en place une conduite à tenir suite à un trouble du comportement aigu ou récurrent.				
<b>II/ Information / sensibilisation</b>				
Mettre en place une politique de prévention des consommations des substances psycho actives (alcool, cannabis...) avec : <b>1/ Sensibilisations</b> auprès des salariés, affichage informatif, écran salle d'attentes, e-learning, quizz ... <b>2/ Formation de l'encadrement, évaluation des conditions de travail favorisantes.</b> <b>3/ Rencontres interactives en petits groupe</b> avec un intervenant extérieur <b>4/ Intégration du risque lié à la consommation de SPA via un livret d'accueil, un e-learning, ...</b>				
<b>III/ Aide</b>				
<b>1/ Afficher les coordonnées des structures de soins</b> ou d'aides				
<b>2/ Partenariat avec le médecin du travail</b> (orientation précoce, fiches de constat à transmettre, régularité suivi, aménagement poste...)				

\*Organisationnel, Technique, Humain OTH